Les députés font le ménage dans les niches fiscales

EXCLUSIF *Deux députés LREM de la commission des Finances déposent aujourd'hui un amendement pour supprimer des niches fiscales. A terme, une trentaine pourraient être concernées.*

PAR AURÉLIE LEBELLE ET MATTHIEU PELLOLI

LA CHASSE EST OUVERTE depuis des mois. Dès le printemps dernier, Amélie de Montchalin et Joël Giraud – deux piliers la République en marche de la commission des Finances de l'Assemblée nationale – ont démarré une vaste évaluation des 474 niches fiscales qui existent en France. Leur objectif : faire un grand ménage hivernal ! En supprimant toutes celles qu'ils jugent trop datées, inefficaces, destinées à un public trop restreint… Car ces coups de pouce fiscaux coûtent très cher à l'Etat (plus de 100 Mds€ en 2018). Il est donc urgent, selon eux, de « rationaliser la dépense publique » et d'aller plus loin que les propositions d'ores et déjà faites par le gouvernement pour supprimer ici et là, dans le budget examiné par les parlementaires, quelques niches fiscales.

« Nous avons été plusieurs à souhaiter prolonger cette démarche en proposant la suppression de dépenses fiscales dont l'efficience n'était pas manifeste au regard des données disponibles dans les documents budgétaires », estiment-ils dans un amendement, déposé aujourd'hui et que nous présentons en exclusivité dans « le Parisien » - « Aujourd'hui en France ». En clair : Bercy n'est pas allé au bout du travail. Les députés de la majorité – assez optimistes sur leurs chances de succès – se sont donc lancés dans un vaste recensement pour lister les réductions fiscales, exonérations et autres crédits d'impôts à rayer de la liste des coups de pouce fiscaux.

NEUF NICHES FISCALES À SUPPRIMER EN 2019

Pas de panique : vos aides fiscales pour votre emploi à domicile ou votre garde d'enfants ne sont pas dans le viseur. Dans le package ciblé par Amélie de Montchalin et Joël Giraud, on trouve surtout des niches fiscales très techniques dont vous n'avez probablement jamais entendu parler. Ils proposent par exemple de supprimer, dès le budget 2019, les exonérations d'impôts sur les sociétés et les exonérations de dividendes pour les sociétés unipersonnelles d'investissement à risque (Suir). Motif : elles n'ont jamais trouvé leur public puisque d'autres types de sociétés sont « plus attractifs ».

Idem pour les réductions d'impôts octroyées aux associations syndicales qui réalisent des travaux de prévention contre les feux de forêts dans des bois classés (*sic*). Elles seraient redondantes avec d'autres dispositifs… plus efficaces !

Quant à l'exonération des primes et indemnités versées par l'Etat aux fonctionnaires et salariés dans le cadre d'une délocalisation du service, votée en 1995, « elle n'a plus lieu d'être, estime Joël Giraud, puisqu'elle était liée à une politique massive de déménagements en province dans les années 1980. Aujourd'hui, cela ressemble surtout à une prime déguisée à la mobilité ».

BERCY A DES COMPTES À RENDRE D'ICI À 2020

Pour affiner leur travail d'évaluation, les députés de la majorité ont écrit à Bruno Le Maire et Gérald Darmanin, les ministres de Bercy, pour leur demander des éléments chiffrés. Car parmi la liste à la Prévert des niches fiscales, faute de chiffres, il est impossible d'en évaluer plus d'une sur sept ! « L'absence de ces données constitue un sérieux obstacle à la volonté de rationaliser les dépenses fiscales », taclent les députés. Conséquence : Bercy a quelques mois pour préciser sa copie concernant une poignée d'autres niches fiscales destinées aux entreprises et dont le nombre de bénéficiaires semble très faible.

@AurelieLebelle
@MatthieuPelloli

ÉCO EN BREF

Le secteur privé français a continué de créer des emplois au troisième trimestre, avec 30 200 nouveaux postes, mais à un niveau trop faible (+ 0,2 %) pour faire refluer fortement le chômage. Sur un an, les entreprises ont créé 211 100 emplois salariés (+ 1,1 %), pour atteindre un record de 19,43 millions de postes, selon l'Insee.

La coalition populiste en Italie refusait, encore hier soir, de plier face à la Commission européenne et de présenter des modifications à son budget pour 2019, prenant le risque de sanctions financières, dont la mise en œuvre reste hypothétique.

Six cadres sur dix envisagent de démissionner de leur poste actuel, principalement pour améliorer leurs perspectives professionnelles et leur salaire, selon une étude Ifop pour Cadremploi publiée hier.

Amazon a annoncé qu'il installerait deux nouveaux sièges à New York et dans la proche banlieue de Washington, avec 50 000 emplois à la clé, mais en échange de centaines de millions de dollars d'aides.

P. JAYLES - MAXPPP - CHRISTOPHE MORIN

« IL Y A 70 NICHES FISCALES POUR LESQUELLES ON IGNORE LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET/OU LE COÛT ANNUEL DE LA DÉPENSE »

« Certaines datent des années 1970 ou 1980 »

Joël Giraud, *rapporteur du budget à la commission des Finances de l'Assemblée nationale*

DÉPUTÉ de la République en marche (LREM), Joël Giraud a passé au crible, avec sa collègue Amélie de Montchalin (LREM), les 474 niches fiscales. Et propose, par voie d'amendements, un grand ménage.

Le gouvernement a proposé de supprimer certaines dépenses fiscales dans le cadre du budget 2019. Est-il allé assez loin ?

JOËL GIRAUD. Nous pensons qu'il ne serait pas inutile de faire un nettoyage supplémentaire. C'est pourquoi nous avons effectué un vrai travail de fourmi pour contrôler la pertinence de centaines de dépenses fiscales.

Et qu'avez-vous constaté ?

Que certaines datent des années 1970 ou 1980 et ne correspondent plus à aucune réalité politique et économique. Parfois, d'autres dispositifs ont été créés et sont beaucoup plus efficaces. Enfin, et c'est essentiel, nous sommes incapables d'évaluer un grand nombre de niches fiscales, car nous ne disposons d'aucun élément chiffré. C'est le cas de 70 niches fiscales pour lesquelles on ignore le nombre de bénéficiaires et/ou le coût annuel de la dépense. Voilà pourquoi j'ai écrit ces derniers jours à Bruno Le Maire et Gérald Darmanin, les deux ministres de Bercy, pour leur demander ces éléments. Il faut que les parlementaires puissent évaluer sérieusement les dépenses fiscales inefficaces !

Vous demandez la suppression de certaines niches dès 2019, d'autres pour 2020. Pourquoi cette différence ?

Neuf dépenses fiscales ont déjà fait l'objet d'une évaluation fouillée par les députés. Pour celles-ci, nous demandons leur suppression dès le budget 2019. Pour les autres, nous attendons un retour de Bercy. Mais s'il n'est pas possible de faire une réelle évaluation dans les mois qui viennent, nous demanderons qu'elles soient supprimées dans le budget pour 2020. J'ai d'ailleurs rédigé un amendement d'appel en ce sens.

Vous proposez aussi de ne pas reconduire quinze niches fiscales, dont la date de fin est imminente. Pourquoi ?

Il faut terminer le ménage ! Et ne pas laisser les poussières dans un coin. Même si une niche fiscale n'est plus utilisée par personne, qu'elle ne coûte rien et que sa date de fin est arrivée, elle peut être réactivée assez facilement par des parlementaires qui y trouveraient un intérêt. Pour que cela ne soit pas possible, il faut la supprimer.

Votre objectif vise à rationaliser la dépense fiscale. Combien l'Etat pourrait-il économiser ?

C'est compliqué à dire, car la plupart des niches fiscales que nous pointons du doigt ne sont pas évaluées financièrement.

PROPOS RECUEILLIS PAR A.L.